

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

PO Box 1408, Room 100 167 Lombard Ave. Winnipeg Manitoba

Bid Fax: (204) 983-0338

R3C 2Z1

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Western Region PO Box 1408, Room 100 167 Lombard Ave. Winnipeg Manitoba

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

| Title - Sujet Fencing Install/Repair | | | | | |
|--|--|---------------|--|------------------------------------|--|
| Solicitation No N° de l'invitation | | Da | ate | | |
| W0118-12S017/A | | 20 |)13-02- | 15 | |
| Client Reference No N° de réfe | érence du client | GI | ETS Re | f. No N° de réf. de SEAG | |
| W0118-12S017 | | PΝ | W-\$WP | G-013-8444 | |
| File No N° de dossier | No N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME | | VME | | |
| WPG-1-34520 (013) | | | | | |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM | | | Fuseau horaire Central Daylight Saving | | |
| Delivery Required - Livraison ex See Herein | xigée | | | • | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Lamoureux-Bellec, Monique | | | | Buyer ld - ld de l'acheteur wpg013 | |
| Telephone No N° de téléphone | | | FAX No N° de FAX | | |
| (204)983-6107 () | | (204)983-7796 | | | |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE "SEE HEREIN" | | | | | |
| Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not Cette Demande d'offre à commandes ne co | • | | natiàra da | cácuritá | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



R3C 2Z1

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

W0118-12S017/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0118-12S017

WPG-1-34520

OFFRE À COMMANDES INDIVIDUELLE ET RÉGIONALE

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Introduction
- 2. Sommaire
- 3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des offres
- 3. Demandes de renseignements demande d'offres à commandes
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes
- 2. Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 - EXIGENCES D'ASSURANCES

1. Exigences en matière d'assurance

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT A. OFFRE À COMMANDES

- 1. Offre
- 2. Clauses et conditions uniformisées
- 3. Durée de l'offre à commandes
- 4. Responsables
- 5. Utilisateurs désignés
- 6. Instrument de commande
- 7. Limite des commandes subséquentes
- 8. Limitation financière
- 9. Ordre de priorité des documents
- 10. Attestations
- 11. Clauses du Guide des CCUA
- 12. Lois applicables

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Énoncé des travaux
- 2. Clauses et conditions uniformisées
- 3. Durée du contrat
- 4. Paiement
- 5. Instructions pour la facturation

W0118-12S017/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0118-12S017

File No. - N° du dossier WPG-1-34520

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6. Assurances

7. Clauses du Guide des CCUA

Liste des annexes :

Annexe A - Énoncé des travaux

Annexe B - Base de paiement Annexe C - Rapport d'utilisation périodique

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

W0118-12S017/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0118-12S017

WPG-1-34520

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- Partie 1 : Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 : Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 : Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4: Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se

déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;

- Partie 5: Attestations: comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 : Exigences d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les

offrants doivent répondre; et

- Partie 7, 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent:
 - Partie 7A:, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
 - Partie 7B:, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement et le Rapport d'utilisation périodique.

2. Sommaire

Fournir la main-d'oeuvre, les matériaux, l'équipement, les outils, le transport et la supervision nécessaires afin de réparer et d'entretenir les clôtures à mailles losangées, les clôtures en fil de fer et les clôtures de ferme pour la Base des Forces canadiennes (BFC) Shilo, Shilo (Manitoba), selon la demande, tel décrit en détail dans l'énoncé des travaux. L'offre à commandes (OC) doit être en vigueur pendant un (1) an à partir de la date d'attribution (prevu pour 01 avril 2013), l'État se réservant l'option irrévocable de prolonger l'OC de deux (2) périodes de renouvellement additionnelles consécutives de douze (12) mois. Les travaux doivent être exécutés conformément aux modalités et conditions précisées aux présentes.

« Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). »

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

W0118-12S017/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0118-12S017

WPG-1-34520

3. Compte rendu

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des *clauses et conditions uniformisées d'achat*

(http://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-de-clauses-et-conditons-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditionsde la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contratssubséquents.

2006 (2013--01-28) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

1.1 Clauses du Guide des CCUA

M0119T Prix ferme et taux 2007-05-25

M1004T Condition du matériel 2011-05-16

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroitindiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

W0118-12S017/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0118-12S017

WPG-1-34520

répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Manitoba et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire 1 canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I: offre technique (une copie papier)

Section II: offre financière (une copie papier)

Section III: attestations (une copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les offrants à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0118-12S017/A

W0118-12S017

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

File No. - N° du dossier

WPG-1-34520

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondreaux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services ou de la taxe sur la vente harmonisée doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

| a) | () | les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pou le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes. | | | |
|----|----|---|--|--|--|
| | | Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : VISA | | | |

VISA ____ Master Card ____

b) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

1.1 Évaluation technique

- 1) Les offres doivent êtres complètes et renfermer tous les renseignements demandés dans la Demande d'offre à commandes pour permettre une évaluation approfondie.
- 2) Capacité d'accomplir tous les travaux décrits à l'annexe A, Énoncé des travaux;
- 3) Fourniture de prix comme demandé dans l'annexe B, Base de paiement

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

W0118-12S017/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0118-12S017

WPG-1-34520

4) Le soumissionnaire doit fournir un certificat ou une lettre émis par la Commission des accidents du travail attestant que son compte est en règle

1.2 Évaluation financière

M0220T Evaluation du prix

30-11-2007

1.3. Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'une offre à commandes soit émise, les offrants doivent fournir les attestations exigées et la documentation connexe.. Le Canada déclarera une offre non recevable si les attestations exigées et la documentation connexe ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations faites par les offrants pendant la période d'évaluation des offres (avant l'émission de l'offre à commandes) et après l'émission de l'offre à commandes. Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les offrants respectent les attestations avant l'émission de l'offre à commandes. L'offre sera déclarée non recevable si on constate que l'offrant a fait de fausses léclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations, de fournier la documentation ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires du responsable de l'offre à commandes aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

1.1.1 En présentant une offre, l' atteste, en son nom et en celui de ses affiliés, qu'il respecte la clause concernant le Code de conduite et attestations, des instructions uniformisées. La documentation connexe mentionnée ci-après aidera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques. En présentant une offre, l' atteste être informé, et que ses affiliés sont informés, du fait que le Canada pourra demander d' informations, attestations, formulaires de consentement et éléments prouvant son identité ou son éligibilité. Le Canada pourra aussi vérifier tous les renseignements fournis par l' incluant les renseignements relatifs aux actions ou condamnations précisées aux présentes en faisant des recherches indépendantes, en utilisant des ressources du gouvernement ou en communiquant avec des tiers. Le Canada déclarera une offre non recevable s'il constate que les renseignements demandés sont manquants ou inexacts, ou que les renseignements contenus dans les attestations précisées aux présentes s'avèrent être faux, à quelque égard que ce soit, après vérification par le Canada. L' et ses affiliés devront également demeurer libres et quittes des actions ou condamnations précisées aux présentes pendant toute la période de l' à commandes ainsi que pour toutes commandes subséquentes à l' à commandes.

Les offrants qui sont incorporés, incluant ceux présentant des offres à titre d' en coparticipation, doivent fournir avec leur offre ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs de l'offrant. Les offrants en présentant des offres à titre d' à propriétaire unique, incluant ceux présentant des offres dans le cadre d' en coparticipation, doivent fournir le nom du propriétaire avec leur offre ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci. Les

W0118-12S017/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0118-12S017

WPG-1-34520

offrants en présentant à titre de sociétés, sociétés de personnes, entreprises ou associations de personnes

n' pas à fournir de liste de noms. Si les noms requis n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'informatiaon doit être fournie. À défaut de fournir ces noms dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire pour l'émission d'offre à commandes et de tout contrat subséquent.

Le Canada peut, à tout moment, demander à un offrant de fournir des formulaires de consentement dûment remplis et signés (Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229)

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html) pour toute personne susmentionnée, et ce dans un délai précis. À défaut de fournir les formulaires de consentement dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

2. Attestations additionnelles préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

2.1. Programme de contrats fédéraux – attestation

2.1.1 Programme de contrat fédéraux – plus de 25 000\$ et moins de 200 000\$

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le *Règlement sur les marchés de l'État* pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif de moins de 100 employés. Toute offre présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une offre présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

L'offrant, ou, si l'offrant est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

L'offrant ou le membre de la coentreprise :

- a. () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
- b. () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'quit en matire d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;

Solicitation No. - N° de l'invitation W0118-12S017/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0118-12S017

WPG-1-34520

c. () est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus;

| d. | () n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC et possède un numéro |
|----|---|
| | d'attestation valide, à savoir le numéro : |

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC.

2.2. Attestation pour ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats avec des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous.

Définitions

Pour les fins de cette clause,

«ancien fonctionnaire» signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

«période du paiement forfaitaire» signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

«pension» signifie, dans le contexte de la formule de réduction des honoraires, une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la *Loi sur la pension dans la fonction publique* (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*, L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, L.R., 1985, ch. C-17, à la *Loi sur la continuation de la pension des services de défense*, 1970, ch. D-3, à la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, 1970, ch. R-10, et à la

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

W0118-12S017/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0118-12S017

WPG-1-34520

Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur le Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension tel qu'il est défini ci-dessus? **Oui** () **Non** ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

Programme de réduction des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs? **Oui** () **Non** ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réduction des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée.

2.3 Indemnisation des accidents du travail - lettre d'attestation

Le soumissionnaire doit avoir un compte en règle auprès de la Commission des accidents du travail de la province ou du territoire concerné.

Le soumissionnaire devra fournir un certificat ou une lettre émis par la Commission des accidents du travail attestant que son compte est en règle, dans les cinq (5) jours suivant la demande de l'autorité contractante. Le défaut de répondre à la demande pourra avoir pour conséquence que la soumission soit jugée non recevable.

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation

W0118-12S017/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0118-12S017

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier WPG-1-34520

Attestation

En déposant une offre, l'offrant atteste que l'information fournie par l'offrant pour répondre aux exigences ci-dessus est exacte et complète.

PARTIE 6 - EXIGENCES D'ASSURANCES

1. Assurance de responsabilité civile commerciale

- 1.1 L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000\$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
- 1.2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
 - a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 - b. Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
 - c. Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
 - d. Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
 - e. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
 - f. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
 - g. Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
 - h. Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
 - i. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui

W0118-12S017/A

invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0118-12S017

WPG-1-34520

seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.

- j. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
- k. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe A.

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par unnuméro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat*

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees -d-achat)) publié par Travaux publics et Servicesgouvernementaux Canada.

2.1 Conditions générales

2005 (2012-11-19), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

2.2 Rapport d'utilisation périodique - offres à commandes

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « B ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre: du 1er avril au 30 juin;

Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

W0118-12S017/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0118-12S017

WPG-1-34520

Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;

Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

3. Durée de l'offre à commandes

3.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées à compter de la date d'attribution jusuq'au **31 mars 2014**.

3.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commande est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux (2) périodes de renouvellement faculative d'un (1) an chacune (01 avril 2014 jusqu'au 31 mars 2015 et 01 avril 2015 jusqu'au 31 mars 2016) aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 15 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

4. Responsables

4.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Monique Lamoureux-Bellec

Spécialiste en approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Région de l'ouest

167, av. Lombard., pièce 100

Téléphone: 204-983-6107

Télécopieur :204-983-7796

Courriel: monique.bellec@tpsqc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

W0118-12S017/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0118-12S017

WPG-1-34520

toutequestion contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par toututilisateur désigné.

4.2 Chargé de projet

| ∟e chargé de projet | pour l'offre à | commandes e | est : |
|---------------------|----------------|-------------|-------|
|---------------------|----------------|-------------|-------|

| Nom: à déterminer | |
|-------------------|--|
| Titre : | |
| Organisation : | |
| Adresse : | |
| Téléphone : | |
| Télécopieur : | |
| Courriel : | |

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

4.3 Représentant de l'offrant

| Nom : | |
|----------------|---|
| Titre : | |
| Organisation : | |
| Adresse : | _ |
| Téléphone : | |
| Télécopieur : | |
| Courriel : | |

5. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : <u>Le ministère de la Défense nationale, la Base des Forces canadiennes (BFC) Shilo, Shilo (Manitoba),</u>

6. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes, ou une version électronique.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

W0118-12S017/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0118-12S017

WPG-1-34520

7. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser **20 000,00 \$** (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse).

8. Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de <u>à déterminer</u> \$, (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisées exclue) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou trois mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document quiapparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2012-11-19), Conditions générales offres à

commandes - biens ou services

- d) les conditions générales 2029 (2012-11-19) biens ou services (faible valeur)
- e) l'Annexe A, Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g l'offre de l'offrant en date du _____ (insérer la date de l'offre)

10. Attestations

10.1 Conformité

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

11. Clauses du guide des CCUA

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

W0118-12S017/A

wpg013

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0118-12S017 WPG-1-34520

A0285C Indemnisation des accidents du travail 2012-07-16

M3000C Listes de prix 2006-08-15

M3800C Estimation de cout 2006-08-15

12. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régisselon les lois en vigueur au Manitoba et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2029 (2012-11-19), Conditions générales - biens ou services (faible valeur) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 12, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2029 (2012-11-19) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit au point de vente.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

W0118-12S017/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0118-12S017

WPG-1-34520

2.2 Clauses du guide des CCUA

A9062C Reglement concernant les emplacement des Forces canadiennes 2011-05-16

3. Durée du contrat

3.1 Date de livraison

Les biens et services doivent être exécutés conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

4. Paiement

4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes les obligation en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme de <u>à déterminer au moment des commandes subséquentes.</u> Les droits de douane sont inclus, et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en plus, s'il y a lieu.

4.2 Limitation des dépenses

- 4.2.1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de <u>à déterminer</u> \$. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.
- 4.2.2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
 - a. lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
 - b. quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
 - c. dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,

selon la première de ces conditions à se présenter.

4.2.3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

4.3 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

4.4 Mode de paiement

W0118-12S017/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0118-12S017

WPG-1-34520

H1001C (2008-05-12), Paiement multiples A9117C (2007-11-30), T1204 - demande directe du ministère client

4.5 Paiement par carte de crédit

| Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : | Δt | |
|---|----|--|
| Les carles de credit survantes sont acceptees. | Eι | |

5. Instructions pour la facturation

5.1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

6. Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2008-05-12), Assurances

7 Clauses du Guide des CCUA

| A9006C | Contrat de la Defense | 2012-07-16 |
|--------|----------------------------|------------|
| B7500C | Marchandises excedentaires | 2006-06-16 |
| A9039C | Récupération | 2008-05-12 |

Solicitation No. - N° de l'invitation W0118--12S017/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur wpg013

File No. - N° du dossier WPG-1-34520 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE A ÉNO

1 DESCRIPTION DES

W0118-12S017

ÉNONCÉ DES TRAVAUX INSTRUCTION GÉNÉRALES

- Dans le cadre de la présente offre à commandes, les travaux incluent la fourniture de l'ensemble de la main-d'œuvre, des matériaux, de l'équipement et de la supervision requise à l'entretien de toutes les clôtures à mailles losangées, en grillage et de type agricole, et à l'installation de nouvelles clôtures, selon les besoins, à la Base des Forces canadiennes Shilo, au Manitoba.
- .2 Les travaux prévus dans la présente offre à commandes sont, entre autres, les suivants : .1 Inspecter, entretenir ou installer des clôtures à mailles losangées, en grillage et de type agricole, des barrières et le matériel connexe.
 - .1 Mailles des clôtures à mailles losangées et en grillage
 - .2 Poteaux de coin, d'extrémité, de barrière et poteaux intermédiaires
 - .3 Rouleaux, roues et chaînes
 - .4 Fils barbelés ou sans barbelure
 - .5 Capuchons de clôture
 - .6 Béton
 - .7 Barrières pour piétons et pour véhicules
 - .8 Charnières et serrures
 - .9 Matériel électrique, incluant les moteurs, les boutons poussoirs, le câblage intérieur, les fusibles, les interrupteurs de fin de course, etc.

2 DÉFINITIONS

. 1

.1

- Le chargé de projet est la personne responsable de surveiller la progression du travail et de l'inspection.
- .2 Cette personne doit être désignée au moment de l'attribution du marché ou lors de la réunion qui aura lieu avant le début des travaux.

3 CODES

- Il faut effectuer les travaux conformément au Code national du bâtiment du Canada de 2010, ou à sa plus récente version, ainsi qu'à tous les autres codes locaux ou provinciaux. Les exigences les plus strictes prévalent en cas de contradiction ou de divergence.
- .2 Il faut se conformer ou dépasser les exigences
 des :
 - .1 dossiers contractuels, spécifications ou de la portée des travaux;
 - .2 normes ou codes précisés et des documents de référence.

Solicitation No. - N° de l'invitation W0118-12S017/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client W0118-12S017

. 1

.1

. 1

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur wpg013

File No. - N° du dossier WPG-1-34520 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

4 <u>DÉLIMITATION</u> DES TRAVAUX

L'entrepreneur a l'entière responsabilité de la disposition des ouvrages selon les emplacements, lignes et élévations demandés et doit en assumer l'entière responsabilité.

5 SERVICES EXISTANTS

- .1 Lorsque le travail nécessite une interaction avec des services existants ou des services publics, il faut l'exécuter aux moments dictés par les autorités compétentes en perturbant le moins possible la circulation des piétons et des véhicules ainsi que les services fournis aux occupants du bâtiment concerné.
- .2 Avant d'entreprendre des travaux, il faut déterminer l'emplacement et l'étendue des canalisations de service qui se trouvent dans le secteur des travaux et en informer le service du génie.
- .3 Il faut soumettre un calendrier au chargé de projet et obtenir son approbation pour tout arrêt ou coupure d'un service ou du fonctionnement d'une installation. On doit se conformer au calendrier approuvé et informer les parties concernées.
- .4 Il faut aviser immédiatement le chargé de projet de la découverte d'un service inconnu et confirmer par écrit les éléments trouvés.

6 INTERFÉRENCE ET SÉCURITÉ

- Il faut exécuter les travaux sans gêner ni troubler, autant que possible, les occupants, le public et l'utilisation normale des locaux. L'entrepreneur doit s'entendre avec le chargé de projet pour faciliter l'exécution des travaux.
- .2 Si les travaux entrepris ont réduit le niveau de sécurité, l'entrepreneur doit fournir des moyens temporaires de maintenir la sécurité, avec l'autorisation du chargé de projet.

<u>7 DESSINS</u> SUPPLÉMENTAIRES

Le chargé de projet peut offrir des dessins supplémentaires pour fins de clarification. Ces dessins supplémentaires ont la même signification et la même portée que les dessins faisant partie des documents contractuels. Solicitation No. - N° de l'invitation W0118-12S017/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

. 1

. 1

. 1

.1

.1

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur wpg013

File No. - N° du dossier WPG-1-34520 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

8 SUPERVISION DES CHANTIERS

W0118-12S017

Sur le chantier, l'entrepreneur doit fournir les services d'un superviseur expérimenté à temps plein ayant l'autorité et les aptitudes nécessaires pour gérer les affaires quotidiennes.

9 HEURES DE TRAVAIL

- .1 L'entrepreneur doit respecter les heures de travail en vigueur sur le chantier jusqu'au terme du contrat.
- .2 Le service du génie doit approuver tout écart par rapport aux heures de travail prévues.
- .3 Les heures normales de travail sont du lundi au vendredi de 7 h 30 à 16 h.

10 ENLÈVEMENT DU MATÉRIEL ET DE L'ÉQUIPEMENT

Sur le chantier, l'entrepreneur ne peut enlever l'équipement ou les matériaux récupérables sans la permission écrite du chargé de projet.

11 DÉBUT DES TRAVAUX

L'entrepreneur ne peut commencer les travaux sans avoir d'abord obtenu l'approbation du chargé de projet.

12 INSPECTION

Il faut prévenir le chargé de projet bien à l'avance pour qu'il puisse inspecter chaque étape de travail terminée. Le travail ne peut pas se poursuivre tant que l'étape précédente n'a pas été approuvée.

13 POLITIQUE RELATIVE À L'USAGE DU TABAC

Il est strictement INTERDIT de fumer à l'intérieur des bâtiments de la base et des zones de stockage de produits pétroliers.

Il faut respecter les règlements sur l'usage du tabac et les ordres permanents de la base sur le contrôle de l'usage du tabac autour du dépôt de munitions et à l'intérieur de ce dernier selon les directives du superviseur du dépôt de munitions.

Solicitation No. - N° de l'invitation W0118-12S017/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client W0118-12S017

. 1

.1

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur wpg013

File No. - N° du dossier WPG-1-34520 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

14 GARANTIE

L'entrepreneur doit garantir la main-d'œuvre et les matériaux pour une durée minimale d'un (1) an. Les matériaux doivent être garantis par le fabricant pour une durée minimale d'un (1) an.

<u>15 RÈGLES DE</u> SÉCURITÉ

- Il faut respecter les consignes de sécurité en construction énoncées à la partie 8 du Code national du bâtiment de 2010, les règlements et les directives sur la santé et la sécurité au travail du Manitoba de la Commission des accidents du travail (CAT), les ordres permanents d'opération de la BFC Shilo (contrôle des champs de tir), et les règlements municipaux. Les exigences les plus strictes prévalent en cas de contradiction ou de divergence.
- .2 L'entrepreneur connaît, et reconnaît, l'autorité compétente en matière de santé et de sécurité dans laquelle il travaille. L'Entrepreneur accepte de se conformer aux instruments réglementaires provinciaux et fédéraux, comme il convient, et de s'assurer qu'il en est de même pour tous les sous-traitants.
- .3 L'entrepreneur est responsable de tous les sous-traitants en ce qui a trait à la santé et la sécurité et il est considéré comme « coordonnateur du chantier » afin de faciliter la coordination.
- .4 L'entrepreneur (et ses sous-traitants) doivent soumettre au service du génie une preuve d'assurance contre les accidents de travail pour tout le personnel avant le début des travaux.
- .5 Il est interdit d'utiliser le matériel, les appareils, les outils, les machines et les équipements de protection individuelle (EPI) appartenant au MDN.

16 EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ-INCENDIE .2

- L'entrepreneur doit savoir où se trouve le téléphone et l'avertisseur d'incendie les plus proches.
- Il faut signaler immédiatement tout incendie au service d'incendie comme suit :
- .1 déclencher l'avertisseur d'incendie le plus proche ou;
- .2 communiquer avec le service 9-1-1 de la base.

| Solicitation No N° de l'invitation $W0118-12S017/A$ | | Amd. No N° de la modif. | Buyer ID - Id de l'acheteur wpg013 |
|---|---|--|--|
| Client Ref. No N° de réf. du client W0118-12S017 | | File No N° du dossier WPG-1-34520 | CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME |
| | .3 | Les personnes qui décler d'incendie doivent demeu diriger le service d'inc l'incendie. | rer à proximité afin de |
| | . 4 | | endie par téléphone, il de l'incendie, le nom ou le cre prêt à vérifier le lieu. |
| 17 DESSINS D'ATELIER | .1 | Les dessins d'atelier sont des dessins originaux o standard modifiés fournis par l'entrepreneur afin d'illustrer en détail certaines parties des travau propres aux exigences du projet, à la demande du chargé de projet. | |
| 18 FICHES TECHNIQUES ET ÉCHANTILLONS | .1 | Fiches techniques : feuilles de catalogue du fabricant, brochures, documentation, et graphiques et diagrammes de performance ou de rendement servant à illustrer les produits standards fabriqués. | |
| 19 DESSINS D'APRÈS EXÉCUTION | .1 L'entrepreneur doit remettre au chargé de projet un ensemble de plans de l'ouvrage fini sur lesquels sont clairement indiqués, au fur et à mesure que les travaux progressent, toutes les modifications et tous les écarts par rapport au cahier des charges et aux plans d'origine. Il convient d'indiquer ces renseignements sur les plans joints au contrat de manière à ce qu'une fois les travaux terminés, l'emplacement exact « d'après exécution » soit clair. | | |
| | .2 | Les changements et les é à l'encre « rouge ». | carts doivent être indiqués |
| | .3 | On devrait retrouver la l'exécution » sur les de l'entrepreneur et datée. | essins, signée de la main de |
| 20 ACCEPTABILITÉ | .1 | L'acceptation des matéri prescrits doit être auto | |

20 ACCEPTABILITÉ DES MATÉRIAUX

- L'acceptation des matériaux autres que ceux prescrits doit être autorisée par l'officier du génie de la base.
- .2 Toute demande d'acceptation de matériaux autres que ceux prescrits doit être présentée par écrit à l'adresse suivante :

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

W0118-12S017/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0118-12S017

WPG-1-34520

Officier du génie Services du génie C.P. 5000, succ. Main BFC Shilo (MB)

ROK 2A0

Télécopieur : 204-765-3838

.3 Les demandes doivent comporter suffisamment de renseignements sur le produit pour permettre à l'officier du génie de la base d'effectuer une évaluation.

21 NETTOYAGE

.1 Une fois les travaux terminés, l'entrepreneur doit enlever les matériaux excédentaires, le matériel de chantier, les outils, l'équipement et les déchets.

W0118-12S017/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0118-12S017

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

WPG-1-34520

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

CLÔTURES ET BARRIÈRES À MAILLES LOSANGÉES

<u>PARTIE 1 -</u> GÉNÉRALITÉS

1.1 RÉFÉRENCES

- .1 CAN/CSA-A23.1-09, Béton : Constituants et exécution des travaux
- .2 CAN/CGSB-138.1-96, Grillage métallique pour clôture
- .3 CAN/CGSB-138.2-96, Monture en acier galvanisé pour clôture grillagée
- .4 CAN/CGSB-138.3-96, Installation des clôtures grillagées
- .5 CAN/CGSB-138.4-96, Barrière pour clôture grillagée
- .6 ASTM A 121-07, Specification for Metalic-Coated Carbon Steel Barbed Wire.
- .7 CAN/CGSB-1.181-99, Enduit riche en zinc, organique préparé
- .8 ASTM A53/A53M-10, Specification for Pipe, Steel, Black and Hot-Dipped Zinc Coated Welded and Seamless.

1.2 DESSINS D'ATELIER

.1 Veuillez soumettre les dessins d'atelier au chargé de projet, le cas échéant

PARTIE 2 - PRODUITS

2.1 GÉNÉRALITÉS

.1

. 1

- Tous les matériaux pour les clôtures doivent être neufs et amenés sur le chantier de construction dans l'état fourni par le fabricant. Aucun matériel endommagé ne sera accepté, sauf avec l'approbation préalable du chargé de projet.
- .2 Si l'entrepreneur utilise des matériaux autres que ceux spécifiés ci-après en raison d'une urgence, il doit les remplacer avant de réclamer son paiement, car seul le coût des matériaux spécifiés peut être facturé.

2.2 MATÉRIAUX

- Grillage conforme à la norme CAN/CGSB-138.1-96, type 1, classe A, style 2
 - .1 Calibre : 3,6 mm

Solicitation No. - N° de l'invitation W0118-12S017/A

Buyer ID - Id de l'acheteur Amd. No. - N° de la modif. wpg013

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier W0118-12S017

WPG-1-34520

- . 2 Maille : 50 mm . 3 Hauteur: 914 mm, 1219 mm et 1800 mm
- . 2 Fil barbelé, conforme aux normes CAN/CGSB-138.2-96 et ASTM A 121-07
 - . 1 Calibre : 2,5 mm
 - . 2 Barbelures de 4 pointes à intervalles de 152 mm
- . 3 Fil sans barbelure .1 Câble de 2 fils sans torsion de calibre 12,5 mm
- Barres de tension galvanisées . 4 .1 Dimensions : 6,4 mm x 22,2 mm x 1829 mm
- Raccords et matériel, conforme à la norme CAN/CGSB-138.2-96
 - Alliage d'aluminium coulé, acier galvanisé, fonte malléable ou ductile
 - Capuchons de poteaux étanches et bien ajustés supportant la traverse supérieure
 - Tendeurs forgés à la presse
- Fils d'attache en acier galvanisé simple ou en .6 aluminium coulé conformes à la norme CAN/CGSB-138.1-96
 - Diamètre pour les traverses supérieures, les traverses de renfort et les poteaux intermédiaires : 3,66 mm
 - Diamètre pour les renforts de poteau inférieurs : 2,03 mm
- . 7 Fil pour les renforts de poteau inférieur en acier galvanisé résistant, conforme à la norme CAN/CGSB-138.1-96
 - Calibre : 5 mm 1
- Poteau d'extrémité et poteau de barrière . 8 galvanisés, conforme à la norme CAN/CGSB-138.2-96
 - Diamètre extérieur : 89 mm . 1
 - . 2 Longueur totale : 2134 mm, 2440 mm et 3050 mm
 - . 3 Capuchon de poteau décoratif
 - Renfort : un renfort exigé
- . 9 Poteau de coin galvanisé, conforme à la norme CAN/CGSB-138.2-96
 - .1 Diamètre extérieur : 89 mm min.
 - . 2 Longueur totale : 2056 mm, 2360 mm et 2970 mm
 - Capuchon : support de fils barbelés à . 3
 - 45 degrés pour poteau de 2970 mm; support décoratif pour les poteaux de 2056 mm et de 2360 mm
 - Renforts : deux renforts exigés
- Poteau intermédiaire galvanisé, conforme à la norme .10 CAN/CGSB-138.2-96

Solicitation No. - N° de l'invitation W0118-12S017/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client W0118-12S017

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur wpg013

File No. - N° du dossier WPG-1-34520 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- .1 Diamètre extérieur : 60,3 mm
- .2 Longueur totale : 2057 mm, 2362 mm et 2667 mm
- .3 Capuchon : support de fil barbelé à 45°degrés, ou selon les besoins
- .11 Traverse supérieure et traverse de renfort galvanisées, conforme à la norme CAN/CGSB-138.3-96 .1 Diamètre extérieur : 43 mm
- .12 Barrières simples et doubles pour les véhicules et le personnel, conforme à la norme ASTM A53/A53M-10 .1 Bâti de barrière : tube d'acier galvanisé, poids standard; tube de 45 mm de diamètre extérieur pour le cadre, tube de 35 mm de diamètre extérieur pour les renforts internes
 - .2 Conformément aux directives; barrières avec des soudures à l'électricité puis peintes avec de la peinture au zinc
 - .3 Le grillage doit être fixé à la barrière au moyen d'attaches torsadées sur la partie supérieure.
 - .4 Finition des barrières avec des charnières en fonte malléable galvanisées, un loquet et une clenche conçus pour un cadenas qui puisse être verrouillé et accessible des deux côtés de la barrière
 - .5 Barrières doubles munies d'un crochet à chaîne servant à tenir les barrières ouvertes
 - .6 Chaque barrière doit avoir deux charnières.
 - .7 Installer du fil barbelé, s'il y a lieu
 - .8 Installer des roues de barrière, s'il y a lieu
- .13 Peinture à pigment zincifère, conforme à la norme CAN/CGSB-1.181-99
- .14 Surplombs, conformes à la norme CAN/CGSB-138.2-96 .1 En fonte malléable galvanisée munis d'œillets pour soutenir les traverses supérieures et de tiges en saillie vers l'extérieur pour soutenir le fil barbelé en surplomb
 - .2 Support pourvu de fraisures à 100 mm d'intervalle permettant de maintenir 3 rangs de fil barbelé
 - .3 Tiges en saillie mesurant environ 300 mm pour surplomber la clôture à 45 degrés
- .15 Tige de mise à la terre : 16 mm de diamètre, en Bimétal, 3000 mm de longueur
- .16 Béton: Tout le béton doit présenter une force minimale de compression de 20 MPa après 28 jours et 5 à 7 % d'entraînement de l'air, conformément à la norme CAN/CSA-A23.1-00, sauf indications contraires du chargé de projet

W0118-12S017/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client W0118-12S017

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

File No. - N° du dossier

WPG-1-34520

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Semelles de béton 2.3 INSTALLATION

- .1 Pression : 25 MPa
- . 2 Profondeur d'enfoncement des poteaux (d'extrémité, de barrière, de coin et tenseur) dans la semelle : 1000 mm
- Profondeur d'enfouissement des poteaux d'extrémité, de barrière, de coin et tenseurs : 1200 mm; des poteaux intermédiaires : 1000 mm
- Diamètre inférieur et supérieur de la semelle pour les poteaux d'extrémité, de barrière, de coin et tenseurs : 300 mm; pour les poteaux intermédiaires : 250 mm
- Espacement des poteaux intermédiaires : maximum de 3047 mm d'entraxe.
- . 2 Capuchons : 1. Support de fil barbelé tourné vers l'extérieur
- .3 Traverse supérieure
 - Assemblage : colliers de serrage et culots sur le poteau d'extrémité, dans le trou du capuchon sur le poteau intermédiaire
- Traverse de renfort . 4
 - .1 Renfort simple sur les poteaux d'extrémité et de barrière
 - .2 Renfort double sur les poteaux de coin et tenseur
 - Assemblage : colliers de serrage et culots sur tous les poteaux
- Grillage de sécurité . 5
 - Barres de tension fixées sur le poteau d'extrémité à intervalles de 450 mm à l'aide d'attaches
 - Attacher le fil à un intervalle de 25 mm sur le poteau intermédiaire, les traverses supérieures, les traverses de renfort et le fil de renfort du bas
- Fil barbelé .6
 - Rangs : 3 rangs à espaces réguliers; rang du bas positionné à environ 25 mm au-dessus du grillage
- . 7 Fil sans barbelure
 - .1 Câble de 2 fils sans torsion de calibre 12,5 mm
- Barrières simples et doubles pour les véhicules et .12 le personnel : Selon les besoins
- Les poteaux d'acier destinés à protéger les . 9 installations électriques ou mécaniques des véhicules doivent être d'un diamètre de 101 mm et

Solicitation No. - N° de l'invitation W0118-12S017/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

. 1

Buyer ID - Id de l'acheteur wpg013

WPG-1-34520

Amd. No. - N° de la modif.

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

scellés dans une semelle en béton de 1 000 mm \times 300 mm.

<u>PARTIE 3 -</u> EXÉCUTION

W0118-12S017

3.1 NIVELLEMENT

Ramasser les débris et niveler le sol à l'emplacement de la clôture pour obtenir une pente douce et uniforme entre les poteaux. L'espace entre le sol et le bas de la clôture ne doit pas être inférieur à 30 mm ou supérieur à 50 mm.

3.2 ÉRECTION DE LA CLÔTURE

- .1 Placer les poteaux intermédiaires à 3,0 m les uns des autres. Cette distance doit être mesurée parallèlement au sol.
- .2 Au besoin, espacer les poteaux tenseurs à intervalle égal
- .3 Installer des poteaux tenseurs supplémentaires lorsque le nivellement du sol change brusquement et aux endroits requis
- .4 Installer un poteau de coin aux endroits où la clôture fait un angle supérieur à 10 degrés
- .5 Installer des poteaux d'extrémité à l'extrémité de la clôture et lorsqu'elle atteint un bâtiment.
 Installer des poteaux de barrière de part et d'autre des barrières
- .6 Couler du béton dans les trous de poteau et y insérer les poteaux selon les profondeurs indiquées à l'annexe B ou celles approuvées par le chargé de projet. Le dessus de la semelle de béton doit être à 50 mm au-dessus du niveau du sol et de forme conique pour que l'eau ne stagne pas au pied des poteaux.
- .7 Ne pas installer le grillage avant que le béton ait durci pendant au moins 24 heures
- .8 Installer un renfort entre les poteaux d'extrémité et de barrière et les poteaux intermédiaires adjacents. Placer le renfort au centre du béton et parallèle à la surface du sol. Installer des renforts de part et d'autre des poteaux de coin et des poteaux tenseurs de manière similaire
- .9 Installer une traverse supérieure entre les poteaux et la fixer solidement aux poteaux au moyen d'un capuchon étanche

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur W0118-12S017/A wpg013
Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME W0118-12S017
WPG-1-34520

- .10 Installer un fil de tension au bas, le tendre fermement et le fixer solidement aux poteaux d'extrémité, de coin, de barrière et intermédiaires avec des tendeurs et des attaches de barre de tension
- .11 Étendre le grillage. Le tendre fermement selon la tension recommandée par le fabricant et l'attacher aux poteaux d'extrémité, de coin, de barrière au moyen d'une barre de tension fixée au poteau avec des attaches de barre de tension espacées à un intervalle de 300 mm
- .12 Attacher le grillage aux traverses supérieures, aux poteaux intermédiaires et au fil de tension du bas au moyen de fil d'attache tous les 450 mm. Faire au moins deux torsades avec le fil d'attache
- .13 Installer le fil barbelé et le fixer solidement aux saillies de chaque support

3.3 INSTALLATION DE BARRIÈRES .2 SIMPLES ET DOUBLES POUR LES VÉHICULES ET LE PERSONNEL

- 1 Installer les barrières aux endroits requis
 - Placer le bas de la barrière à approximativement 40 mm du sol
 - Déterminer la position de l'appui central de la barrière pour les barrières doubles. Sceller l'appui de la barrière dans le béton conformément aux directives. Façonner le béton en forme de cône au niveau du sol afin de faciliter l'évacuation de l'eau
- .4 Installer des butoirs de barrière au besoin
- .5 Installer des roues à la barrière de véhicule au besoin
- .6 Les ouvertures des barrières sont à déterminer par l'ingénieur.

3.4 TRAVAUX DE FINITION

.1 Nettoyer les surfaces endommagées au moyen d'une brosse métallique pour retirer les parties du revêtement qui s'écaillent ou qui sont craquelées. Appliquer deux couches de peinture organique riche en zinc aux endroits endommagés. Avant d'appliquer la peinture organique riche en zinc, traiter préalablement les surfaces selon les instructions du fabricant

Solicitation No. - N° de l'invitation W0118-12S017/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur wpg013

File No. - N° du dossier WPG-1-34520 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

3.5 MISE À LA TERRE

W0118-12S017

.4 Installer les tiges de mise à la terre en suivant les instructions du chargé de projet

3.6 NETTOYAGE

.1 Nettoyer et parer les zones où les travaux ont eu

- .2 Se débarrasser des matériaux excédentaires et remettre les lieux en état (gazon en plaques, gravier ou asphalte) en suivant les instructions du chargé de projet
- .3 Afin que la clôture reste efficace sur les sols accidentés, l'entrepreneur devra s'assurer qu'elle est parallèle au sol et aussi près que possible de celui-ci. Il se pourrait que l'entrepreneur ait à remblayer. Cela sera déterminé sur le chantier.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

File No. - N° du dossier

WPG-1-34520

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

CLÔTURES EN GRILLAGE ET DE TYPE AGRICOLE CLÔTURES ET BARRIÈRES

<u>PARTIE 1 -</u> GÉNÉRALITÉS

W0118-12S017

1.1 RÉFÉRENCES

- .1 ASTM A 53/A53m-10 Specification for Pipe, Steel, Black nd Hot Dipped, Zinc Coated, Welded and Seamless.
- .2 ASTM A 121-07, Specification for Zinc-Coated (Galvanized) Steel Barbed Wire.
- .3 CAN/CSA-A23.1-09, Béton : Constituants et exécution des travaux
- .4 CSA G42-1964 (R1998), Galvanized (Zinc-Coated) Steel Farm-Field Wire Fencing.
- .5 CAN/CGSB-1.181-99, Enduit riche en zinc, organique préparé

PARTIE 2 - PRODUITS

2.1 MATÉRIAUX

- Clôture en grillage
- .1 Clôture de type agricole : conforme à la norme 748 de la CSA G42-1964 (R1998)
- .2 Fil barbelé : conforme à la norme ASTM A 121-07
 - .1 Acier galvanisé
 - .2 Dimension des fils : 2 mm de diamètre
 - .3 Barbelures : 4 pointes à intervalles de
 - Fil sans barbelure :
 - .1 Câble de 2 fils sans torsion de calibre 12,5 mm $\,$
- .2 Barrières

. 3

.1

- .1 Bâti : conforme à la norme ASTM A 53/A53M-10, tube en acier galvanisé, poids standard, diamètre extérieur : 25 mm
- .2 Dimension : selon les indications
- .3 Soudures : soudage à l'électricité
- .3 Poteaux d'acier
 - .1 Poteaux de coin, d'extrémité, de barrière et intermédiaires, bras de projection avec agrafes, renforts pour les poteaux de coin et de barrière, poteaux de barrière selon les indications

Solicitation No. - N° de l'invitation Buyer ID - Id de l'acheteur Amd. No. - N° de la modif. W0118-12S017/A wpg013 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME WPG-1-34520 W0118-12S017 . 2 Galvanisation : zingage, un minimum de 92 g/m² de la surface de contact Apprêt et peinture : selon les indications de . 3 l'ingénieur . 4 Mélanges de béton et matériaux : conformes à la norme CAN/CSA-A23.1-09 .1 Dimension nominale du gros granulat : 20-5 . 2 Résistance à la compression : un minimum de 20 MPa après 28 jours Tige de mise à la terre : 16 mm de diamètre, tige .5 en Bimétal de 3 m de longueur .6 Enduit organique riche en zinc : conforme à la norme CAN/CGSB-1.181-99 PARTIE 3 -EXECUTION . 1 Niveler le sol à l'endroit où passera la clôture 3.1 NIVELLEMENT pour que le fil du bas reliant les poteaux se trouve à une hauteur maximale de 150 mm du sol .1 Ériger la clôture à l'endroit indiqué en suivant 3.2 ÉRECTION DE les instructions du chargé de projet LA CLÔTURE Creuser les trous pour les poteaux conformément aux . 2 méthodes approuvées par le chargé de projet . 3 Couler le béton en suivant les instructions du chargé de projet . 4 Installation des poteaux . 1 Espacer les poteaux intermédiaires tous les 5 m Laisser 3 m entre les poteaux de coin, . 2 d'extrémité et de la barrière et le poteau suivant Placer et ériger les poteaux de la barrière selon les indications Installer les poteaux de manière à ce qu'ils soient alignés et d'aplomb. La hauteur des poteaux à partir du sol doit être de 1,5 m. Clôtures munies de poteaux d'acier .5

poteaux d'extrémité, de coin et de barrière

Installer les poteaux d'acier à la profondeur

.1 Poteaux d'extrémité, de coin et

Poteaux intermédiaires adjacents aux

Fixer les éléments suivants dans le béton :

conforme aux instructions du chargé de projet

de barrière

Solicitation No. - N° de l'invitation W0118-12S017/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0118-12S017

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur wpg013

File No. - N° du dossier WPG-1-34520 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- .3 Poteaux intermédiaires tous les 60 m sur la ligne de la clôture
- .4 Extrémités des renforts des poteaux de coin, d'extrémité et de barrière
- .3 Renforcer les poteaux de coin, d'extrémité et de barrière selon les indications
- .4 Fixer un bras de projection en acier et muni de goujons sur chaque poteau en suivant les indications .5 Placer le fil et le fil barbelé en suivant les indications
- .6 Tendre les fils de manière à ce que la tension soit uniforme. Épisser les fils au moyen d'épissures de fils ordinaires
- .7 Relier les fils aux poteaux et aux bras de projection au moyen des agrafes métalliques approuvées .8 Appliquer l'apprêt et la peinture sur les poteaux, les renforts et les bras de projection en suivant les directives du chargé de projet

3.3 INSTALLATION DES BARRIÈRES

- .1 Installer les barrières aux endroits indiqués par le chargé de projet
- .2 Installer les barrières de manière à prévenir les contraintes excessives sur les poteaux des barrières lorsque celles-ci sont ouvertes.

 Installer sur un terrain nivelé à 100 mm au-dessus du sol
- 3 Marquer l'emplacement du tube d'ancrage de la tige de verrouillage et installer le tube pour qu'il affleure le sol
- .4 Réparer les barrières en suivant les instructions du chargé de projet

3.4 MISE À LA TERRE

.4 Installer les tiges de mise à la terre en suivant les instructions du chargé de projet

3.5 NETTOYAGE

. 1

Nettoyer et parer les zones où les travaux ont eu lieu. Se débarrasser des matériaux excédentaires et remplacer la pelouse endommagée par du gazon en plaques en suivant les instructions du chargé de projet

3.6 TRAVAUX DE

.1 Nettoyer les surfaces de métal endommagées au moyen d'une brosse métallique pour retirer les parties du revêtement qui s'écaillent ou qui sont craquelées.

Appliquer deux couches de peinture

W0118-12S017/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0118-12S017

FINITION

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

File No. - N° du dossier

WPG-1-34520

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

organique riche en zinc aux endroits endommagés

Page 36 of - de 45

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0118-12S017/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0118-12S017

WPG-1-34520

ANNEXE A-1 CLÔTURES EN PLACE

Les réparations de clôture éventuelles sont, entre autres, les suivantes :

| .1 | Grillage de 1829 mm (6 pi) avec surplomb de fils barbelés à 3 torons | 750 m |
|----|--|--------|
| .2 | Grillage de 1829 mm (6 pi) | 500 m |
| .3 | Grillage de 914 mm (3 pi) | 100 m |
| .4 | Grillage de 1219 mm (4 pi) | 100 m |
| .5 | Clôture de type agricole | 1000 m |
| .6 | Fils barbelés à 3 torons | 100 m |
| .7 | Fils de fer à 3 torons | 100 m |
| .8 | Barrières pour véhicules de 3000 mm x 1829 mm | 6 |
| .9 | Portes de 914 mm x 1829 mm | 4 |

ANNEXE A-2 DÉTAILES DE CLÔTURES ET BARRIÈRES

<attaché>

W0118-12S017/A

Amd. No. - N $^{\circ}$ de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client W0118-12S017

File No. - N° du dossier WPG-1-34520

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Les offrants DOIVENT soumettre des prix et/ou des taux fermes pour la durée de l'offre à commandes proposée et également pour les périodes optionnelles..

UNE FOIS LA PRÉSENTE SECTION REMPLIE, ON LA CONSIDÉRERA COMME LA PROPOSITION FINANCIÈRE DE L'OFFRANT.

Les soumissionnaires doivent présenter des offres selon les unités de stock demandées. À défaut de le faire, l'offre sera jugée irrecevable et sera rejetée.

Si jamais une erreur se glissait dans la proposition de l'offrant, le prix unitaire prévaudra et le prix calculé sera corrigé dans l'évaluation. Toute erreur quant aux quantités indiquées par l'offrant sera modifiée de manière à refléter les quantités établies dans ce document..

Les quantités précisées ci-après sont données à des fins d'évaluation seulement.

Les tarifs indiqués doivent demeurer fermes pour la durée de la présente offre à commandes. Les taux DOIVENT comprendre TOUS les coûts associés à la prestation des services conformément à l'Énoncé des travaux figurant à l'Annexe A du présent document. La TPS, s'il y a lieu, n'est pas incluse et doit figurer séparément dans toute facture subséquente.

Le paiement s'effectuera conformément à la fixation du prix qui suit.

TABLEAU 1:

| Base de paiement - Date d'autorisation - 31 mars 2014 Tarif tout compris, FAB destination, TPS en plus | | | | | | | | | | |
|--|--|------------|-------------|-----------|------------|--|--|--|--|--|
| Art. | Prix Oté | | | | | | | | | |
| Α | Appel de service, y compris les frais de déplacement et la première heure de main d'œuvre productive : | | | | | | | | | |
| 1 | Heures de travail normales, 7:30 am - 4:00 pm | appel | \$ | 25 | \$ | | | | | |
| 2 | Outside of normal work hours, 4:00 pm - 7:30 am | appel | \$ | 7 | \$ | | | | | |
| 3 | Fin de semaine et jours fériés | appel | \$ | 2 | \$ | | | | | |
| В | Main-d'œuvre, en plus de ce qui est mentionné ci | -dessus : | | | - | | | | | |
| 1 | Technicien spécialiste des clôtures- durant heures normales de travail | heure | \$ | 25 | \$ | | | | | |
| 2 | | | | | | | | | | |
| 4 | Aide - durant heures normales de travail | heure | \$ | 25 | \$ | | | | | |
| 5 | Aide - hors des heures normale de travail | heure | \$ | 7 | \$ | | | | | |
| С | CLÔTURES À MAILLES LOSANGÉES- Coûts par | mètre liné | aire compre | nant pote | au, béton, | | | | | |
| | renforts, colliers de serrage, etc. : | | | | | | | | | |
| 1 | Moins de 60 mètres linéaires - 914 mm de hauteur | metre | \$ | 15 | \$ | | | | | |
| 2 | Moins de 60 mètres linéaires - 1220 mm de hauteur | metre | \$ | 15 | \$ | | | | | |

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

W0118-12S017/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0118-12S017

WPG-1-34520

| 3 | Moins de 60 mètres linéaires - 1829 mm de hauteur | metre | \$ | 15 | \$ | | | | | | |
|---|---|-------------|---------------|------------------|----------|--|--|--|--|--|--|
| 4 | Moins de 60 mètres linéaires - 1829 mm de hauteur | metre | \$ | 15 | \$ | | | | | | |
| 4 | avec surplomb de fils barbelés à 3 torons | metre | Φ | 10 | Φ | | | | | | |
| 5 | Plus de 60 mètres linéaires - 1829 mm de hauteur | metre | \$ | 60 | \$ | | | | | | |
| | avec surplomb de fils barbelés à 3 torons | | · | | | | | | | | |
| 6 | Plus de 60 mètres linéaires - 1829 mm de hauteur | metre | \$ | 60 | \$ | | | | | | |
| 7 | Plus de 60 mètres linéaires - 1220 mm de hauteur | metre | \$ | 60 | \$ | | | | | | |
| 8 | Plus de 60 mètres linéaires - 914 mm de hauteur | metre | \$ | 60 | \$ | | | | | | |
| D | Les poteaux de coin et d'extrémité (annexe 40, 3,5 po) doivent être ajoutés aux coûts | | | | | | | | | | |
| | détaillés. De plus, les coûts d'installation doivent être tout compris et inclure la | | | | | | | | | | |
| | main-d'œuvre et les matériaux : | abagua | . | | Ι φ | | | | | | |
| 1 | POTEAU DE COIN, 914 mm | chaque | \$ \$ | 5 | \$ | | | | | | |
| 2 | POTEAU D'EXTRÉMITÉ, 914 mm | chaque | | 5 | • | | | | | | |
| 3 | POTEAU DE COIN, 1220 mm | chaque | \$ | 5 | \$ | | | | | | |
| 4 | POTEAU D'EXTRÉMITÉ, 1220 mm | chaque | \$ | 5 | \$ | | | | | | |
| 5 | POTEAU DE COIN, 1829 mm | chaque | \$ | 5 | \$ | | | | | | |
| 6 | POTEAU D'EXTRÉMITÉ, 1829 mm | chaque | \$ | 5 | \$ | | | | | | |
| E | Coûts des barrières pour véhicules comprenant le | | | 1 . | | | | | | | |
| 1 | 3000 mm de largeur x 1829 mm de hauteur avec | chaque | \$ | 1 | \$ | | | | | | |
| | surplomb de fils barbelés à 3 torons | ah a au i a | ው ተ | 4 | <u> </u> | | | | | | |
| 2 | 3000 mm de largeur x 1829 mm de hauteur | chaque | \$ | 1 | \$ | | | | | | |
| 3 | 914 mm de largeur x 1829 mm de hauteur avec surplomb de fils barbelés à 3 torons chaque \$ | | | 1 | \$ | | | | | | |
| 4 | 914 mm de largeur x 1829 mm de hauteur | chaque | \$ | 1 | \$ | | | | | | |
| 5 | | | \$ | 1 | \$ | | | | | | |
| | vantail | | | | | | | | | | |
| | Coût de poteau de barrière avec charnières de 3,5 | chaque | \$ | 1 | \$ | | | | | | |
| 6 | po installé | | | | | | | | | | |
| 7 | Coût de poteau de barrière avec charnières de 4,5 | chaque | | 1 | \$ | | | | | | |
| | po installé | | | | | | | | | | |
| | Ocati de material de la material de | -1 | Φ. | 4 | • | | | | | | |
| 8 | Coût de poteau de barrière avec charnières de 6.625 po installé | chaque | \$ | 1 | \$ | | | | | | |
| | 0.023 po installe | | | | | | | | | | |
| _ | | | | | | | | | | | |
| F | CLÔTURE DE TYPE AGRICOLE- Coûts par mètre | iineaire co | omprenant | poteau, be | ton, | | | | | | |
| 1 | renforts, colliers de serrage, etc. : Plus de 60 mètres linéaires | motro | \$ | 60 | \$ | | | | | | |
| 2 | Moins de 60 mètres linéaires | metre | \$ | 15 | \$ | | | | | | |
| G | CLÔTURE DE TYPE AGRICOLE Coûts des barrie | metre | Ŧ | | | | | | | | |
| ٦ | charnières et loquets | eres pour | veriicules c | ompreman | • | | | | | | |
| 1 | 3000 mm de largeur | chaque | \$ | 1 | \$ | | | | | | |
| 2 | 4500 mm de largeur | chaque | \$ | 1 | \$ | | | | | | |
| H | CLÔTURE DE TYPE AGRICOLE- Coûts par mètre | | т | | | | | | | | |
| | renforts, colliers de serrage, etc. : | | p. onant | p 3 10 a a , D C | , | | | | | | |
| 1 | Poteau de coin et poteau d'extrémité | chaque | \$ | 1 | \$ | | | | | | |
| ī | TORON DE CLÔTURE AVEC OU SANS BARBELÉ | • | <u> </u> | <u> </u> | 1 * | | | | | | |
|] | Coûts par mètre linéaire comprenant poteau, béto | | s, colliers d | le serrage. | etc.: | | | | | | |
| 1 | Plus de 60 mètres linéaires | chaque | \$ | 60 | \$ | | | | | | |
| 2 | Moins de 60 mètres linéaires | chaque | \$ | 10 | \$ | | | | | | |
| | | | 1 | 1 | | | | | | | |

W0118-12S017/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0118-12S017

WPG-1-34520

| J | TORON DE CLÔTURE AVEC OU SANS BARBELÉ - Les poteaux de coin et d'extrémité doivent être ajoutés aux coûts détaillés. De plus, les coûts d'installation doivent être tout compris et inclure la main-d'œuvre et les matériaux : | | | | | | | | |
|---|--|----------|-----------|-------------|--------|--|--|--|--|
| 1 | Poteau de coin et poteau d'extrémité post | chaque | \$ | 1 | \$ | | | | |
| Divers articles - Rabais en pourcentage de% (pour cent) consenti su | | | | | | | | | |
| de pr | ix publiée au moment de l'émission de la cor | nmande s | ubséquent | te pour div | erses/ | | | | |
| fourn | itures connexes (Utilisation estimée: 600,00\$) | | - | - | | | | | |
| · | | | | | | | | | |
| Total partiel - Période de l'Offre à commandes | | | | | | | | | |

TABLEAU 2:

| Base de paiement - Période option 1 - 01 avril 2014 - 31 mars 2015 | | | | | | | | | | |
|--|---|------------|-----------------------------|------------|-----------------|--|--|--|--|--|
| Art. | Tarif tout compris, FAB destina Description | U of I | em plus Prix Unitaire | Qt est. | Prix Calculé | | | | | |
| Α | Appel de service, y compris les frais de déplacement et la première heure de main d'œuvre | | | | | | | | | |
| | productive | | | | | | | | | |
| 1 | Heures de travail normales -, 7:30 am - 4:00 pm | appel | \$ | 25 | \$ | | | | | |
| 2 | Outside of normal work hours, 4:00 pm - 7:30 am | appel | \$ | 7 | \$ | | | | | |
| 3 | Fin de semaine et jours fériés | appel | \$ | 2 | \$ | | | | | |
| В | Main-d'œuvre, en plus de ce qui est mentionné ci- | -dessus : | | | | | | | | |
| 1 | Technicien spécialiste des clôtures- durant heures normales de travail | heure | \$ | 25 | \$ | | | | | |
| 2 | Technicien spécialiste des clôtures - hors des heures normales de travail | heure | \$ | 7 | \$ | | | | | |
| 4 | Aide - durant heures normales de travail | heure | \$ | 25 | \$ | | | | | |
| 5 | Aide - hors des heures normale de travail | heure | \$ | 7 | \$ | | | | | |
| С | CLÔTURES À MAILLES LOSANGÉES- Coûts par 1 | mètre liné | aire compre | nant pote | au, béton, | | | | | |
| | renforts, colliers de serrage, etc. : | | | | | | | | | |
| 1 | Moins de 60 mètres linéaires - 914 mm de hauteur | metre | \$ | 15 | \$ | | | | | |
| 2 | Moins de 60 mètres linéaires - 1220 mm de hauteur | metre | \$ | 15 | \$ | | | | | |
| 3 | Moins de 60 mètres linéaires - 1829 mm de hauteur | metre | \$ | 15 | \$ | | | | | |
| 4 | Moins de 60 mètres linéaires - 1829 mm de hauteur avec surplomb de fils barbelés à 3 torons | metre | \$ | 15 | \$ | | | | | |
| 5 | Plus de 60 mètres linéaires - 1829 mm de hauteur avec surplomb de fils barbelés à 3 torons | metre | \$ | 60 | \$ | | | | | |
| 6 | Plus de 60 mètres linéaires - 1829 mm de hauteur | metre | \$ | 60 | \$ | | | | | |
| 7 | Plus de 60 mètres linéaires - 1220 mm de hauteur | metre | \$ | 60 | \$ | | | | | |
| 8 | Plus de 60 mètres linéaires - 914 mm de hauteur | metre | \$ | 60 | \$ | | | | | |
| D | Les poteaux de coin et d'extrémité (annexe 40, 3,5 | po) doive | ent être ajou | ıtés aux c | oûts | | | | | |
| | détaillés. De plus, les coûts d'installation doivent | être tout | compris et i | nclure la | | | | | | |
| | main-d'œuvre et les matériaux : | | | | | | | | | |
| 1 | POTEAU DE COIN , 914 mm | chaque | \$ | 5 | \$ | | | | | |

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

W0118-12S017/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0118-12S017

WPG-1-34520

| 2 | POTEAU D'EXTRÉMITÉ, 914 mm | chaque | \$ | 5 | \$ | |
|----------------------------------|--|-------------|---------------|------------|-------|--|
| 3 | , | chaque | \$ | 5 | \$ | |
| 4 | POTEAU D'EXTRÉMITÉ, 1220 mm | chaque | \$ | 5 | \$ | |
| 5 | POTEAU DE COIN, 1829 mm | chaque | \$ | 5 | \$ | |
| 6 | POTEAU D'EXTRÉMITÉ, 1829 mm | chaque | \$ | 5 | \$ | |
| Е | Coûts des barrières pour véhicules comprenant l | es charniè | res et les le | oquets: | | |
| 1 | 3000 mm de largeur x 1829 mm de hauteur avec surplomb de fils barbelés à 3 torons | chaque | \$ | 1 | \$ | |
| 2 | 3000 mm de largeur x 1829 mm de hauteur | chaque | \$ | 1 | \$ | |
| 3 | 914 mm de largeur x 1829 mm de hauteur avec surplomb de fils barbelés à 3 torons chaque \$ | | | | | |
| 4 | 914 mm de largeur x 1829 mm de hauteur | chaque | \$ | 1 | \$ | |
| 5 | Coût pour roue en caoutchouc à bandage plein par vantail | chaque | \$ | 1 | \$ | |
| 6 | Coût de poteau de barrière avec charnières de 3,5 po installé | chaque | \$ | 1 | \$ | |
| 7 | Coût de poteau de barrière avec charnières de 4,5 po installé | chaque | | 1 | \$ | |
| 8 | Coût de poteau de barrière avec charnières de 6.625 po installé | | \$ | 1 | \$ | |
| F | CLÔTURE DE TYPE AGRICOLE- Coûts par mètre renforts, colliers de serrage, etc. : | linéaire co | omprenant | poteau, bé | éton, | |
| 1 | Plus de 60 mètres linéaires | metre | \$ | 60 | \$ | |
| 2 | Moins de 60 mètres linéaires | metre | \$ | 15 | \$ | |
| G | CLÔTURE DE TYPE AGRICOLE Coûts des barri charnières et loquets | ères pour | véhicules d | comprenar | nt | |
| 1 | 3000 mm de largeur | chaque | \$ | 1 | \$ | |
| 2 | 4500 mm de largeur | chaque | \$ | 1 | \$ | |
| Н | CLÔTURE DE TYPE AGRICOLE- Coûts par mètre renforts, colliers de serrage, etc. : | | | poteau, be | éton, | |
| 1 | Poteau de coin et poteau d'extrémité | chaque | \$ | 1 | \$ | |
| T | TORON DE CLÔTURE AVEC OU SANS BARBELÉ Coûts par mètre linéaire comprenant poteau, béte | | 1 ' | do corrago | | |
| 1 | | metre | | 60 | \$ | |
| 1 2 | Moins de 60 mètres linéaires | metre | \$ | 10 | \$ | |
| J | TORON DE CLÔTURE AVEC OU SANS BARBELÉ | | Ψ | _ | Ψ | |
| J | être ajoutés aux coûts détaillés. De plus, les coûts d'i la main-d'œuvre et les matériaux : | | | | | |
| 1 | Poteau de coin et poteau d'extrémité post | chaque | \$ | 1 | \$ | |
| de pr | s articles - Rabais en pourcentage de ix publiée au moment de l'émission de la com itures connexes (Utilisation estimée: 600,00\$) | ** | | | | |
| Total partiel - Période option 1 | | | | | | |

Solicitation No. - N° de l'invitation W0118-12S017/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0118-12S017

WPG-1-34520

TABLEAU 3:

| | Base de paiement - Période d'option 2 - (Tarif tout compris, FAB destina | | | s 2016 | | | | | | | |
|------|---|---------------|------------------|-------------|-------------------|--|--|--|--|--|--|
| Art. | Description | Unit of Issue | Prix Unitaire | Qté est. | Extended Price | | | | | | |
| Α | Appel de service, y compris les frais de déplacement et la première heure de main d'œuvre productive | | | | | | | | | | |
| 1 | Heures de travail normales -, 7:30 am - 4:00 pm | appel | \$ | 25 | \$ | | | | | | |
| 2 | Outside of normal work hours, 4:00 pm - 7:30 am | appel | \$ | 7 | \$ | | | | | | |
| 3 | Fin de semaine et jours fériés | appel | \$ | 2 | \$ | | | | | | |
| В | Main-d'œuvre, en plus de ce qui est mentionné ci | -dessus : | I | 1 | | | | | | | |
| 1 | | | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | | | | | |
| 4 | Aide - durant heures normales de travail | heure | \$ | 25 | \$ | | | | | | |
| 5 | Aide - hors des heures normale de travail | heure | \$ | 7 | \$ | | | | | | |
| С | CLÔTURES À MAILLES LOSANGÉES- Coûts par renforts, colliers de serrage, etc. : | mètre liné | aire compre | nant pote | au, béton, | | | | | | |
| 1 | Moins de 60 mètres linéaires - 914 mm de hauteur | metre | \$ | 15 | \$ | | | | | | |
| 2 | Moins de 60 mètres linéaires - 1220 mm de hauteur | metre | \$ | 15 | \$ | | | | | | |
| 3 | Moins de 60 mètres linéaires - 1829 mm de hauteur | metre | \$ | 15 | \$ | | | | | | |
| 4 | Moins de 60 mètres linéaires - 1829 mm de hauteur avec surplomb de fils barbelés à 3 torons | metre | \$ | 15 | \$ | | | | | | |
| 5 | Plus de 60 mètres linéaires - 1820 mm de hauteur | | | | | | | | | | |
| 6 | Plus de 60 mètres linéaires - 1829 mm de hauteur | metre | \$ | 60 | \$ | | | | | | |
| 7 | Plus de 60 mètres linéaires - 1220 mm de hauteur | metre | \$ | 60 | \$ | | | | | | |
| 8 | Plus de 60 mètres linéaires - 914 mm de hauteur | metre | \$ | 60 | \$ | | | | | | |
| D | Les poteaux de coin et d'extrémité (annexe 40, 3,9 détaillés. De plus, les coûts d'installation doivent main-d'œuvre et les matériaux : | être tout | compris et i | nclure la | | | | | | | |
| 1 | POTEAU DE COIN, 914 mm | chaque | \$ | 5 | \$ | | | | | | |
| 2 | • | chaque | \$ | 5 | \$ | | | | | | |
| 3 | POTEAU DE COIN, 1220 mm | chaque | \$ | 5 | \$ | | | | | | |
| 4 | POTEAU D'EXTRÉMITÉ, 1220 mm | chaque | \$ | 5 | \$ | | | | | | |
| 5 | POTEAU DE COIN, 1829 mm | chaque | \$ | 5 | \$ | | | | | | |
| 6 | POTEAU D'EXTRÉMITÉ, 1829 mm | chaque | \$ | 5 | \$ | | | | | | |
| E | Coûts des barrières pour véhicules comprenant le | es charniè | res et les lo | quets : | | | | | | | |
| 1 | 3000 mm de largeur x 1829 mm de hauteur avec surplomb de fils barbelés à 3 torons | chaque | \$ | 1 | \$ | | | | | | |
| 2 | 3000 mm de largeur x 1829 mm de hauteur | chaque | \$ | 1 | \$ | | | | | | |
| 3 | 914 mm de largeur x 1829 mm de hauteur avec surplomb de fils barbelés à 3 torons | chaque | \$ | 1 | \$ | | | | | | |

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

W0118-12S017/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0118-12S017

WPG-1-34520

| 4 | 914 mm de largeur x 1829 mm de hauteur | chaque | \$ | 1 | \$ | | |
|---|--|--------------|---------------|-------------|----------------|--|--|
| 5 | Coût pour roue en caoutchouc à bandage plein par | chaque | \$ | 1 | \$ | | |
| | vantail | criaque | | 1 | · | | |
| 6 | Coût de poteau de barrière avec charnières de 3,5 po installé | chaque | \$ | 1 | \$ | | |
| 7 | 7 Coût de poteau de barrière avec charnières de 4,5 chaque po installé | | | | | | |
| 8 | Coût de poteau de barrière avec charnières de 6.625 po installé | chaque | \$ | 1 | \$ | | |
| F | CLÔTURE DE TYPE AGRICOLE- Coûts par mètre | linéaire co | omprenant | poteau, bé | ton, | | |
| | renforts, colliers de serrage, etc. : | | • | • | | | |
| 1 | Plus de 60 mètres linéaires | metre | \$ | 60 | \$ | | |
| 2 | Moins de 60 mètres linéaires | metre | \$ | 15 | \$ | | |
| G | CLÔTURE DE TYPE AGRICOLE Coûts des barri | ères pour | véhicules c | omprenan | t | | |
| | charnières et loquets | | | - | | | |
| 1 | 3000 mm de largeur | chaque | \$ | 1 | \$ | | |
| 2 | 4500 mm de largeur | chaque | \$ | 1 | \$ | | |
| Н | CLÔTURE DE TYPE AGRICOLE- Coûts par mètre | linéaire co | omprenant | poteau, bé | ton, | | |
| | renforts, colliers de serrage, etc. : | | - | - | | | |
| 1 | Poteau de coin et poteau d'extrémité | chaque | \$ | 1 | \$ | | |
| I | TORON DE CLÔTURE AVEC OU SANS BARBELÉ | - | | | | | |
| | Coûts par mètre linéaire comprenant poteau, béte | on, renfort | s, colliers o | le serrage, | etc.: | | |
| 1 | Plus de 60 mètres linéaires | metre | \$ | 60 | \$ | | |
| 2 | Moins de 60 mètres linéaires | metre | \$ | 10 | \$ | | |
| J | TORON DE CLÔTURE AVEC OU SANS BARBELÉ | - Les pote | aux de coin | et d'extrém | ité doivent | | |
| | être ajoutés aux coûts détaillés. De plus, les coûts d'i | installation | doivent être | tout compi | ris et inclure | | |
| | la main-d'œuvre et les matériaux : | | | 1 4 | T . | | |
| 1 | Poteau de coin et poteau d'extrémité post | chaque | \$ | 1 | \$ | | |
| Divers | s articles - Rabais en pourcentage de | % (p | our cent) d | consenti s | sur la liste | | |
| de pr | ix publiée au moment de l'émission de la com | nmande s | ubséquen | te pour di | verses | | |
| fourn | itures connexes (Utilisation estimée: 600,00\$) | | | | | | |
| | | | | | \$ | | |
| Tota | l partiel - Période option 2 | | | | | | |
| TOTAL (Total partiel - Période de l'Offre à commandes + Total partiel - | | | | | | | |
| Période option 1 + Total partiel - Période option 2) | | | | | | | |

REMARQUES

.1 Les appels de service durant les heures normales de travail (de 7 h 30 à 16 h) vers le lieu de travail et à partir de celui-ci seront remboursés au tarif d'une heure de travail au taux normal.

W0118-12S017/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0118-12S017

WPG-1-34520

.2 Il y aura un registre des arrivées et des départs au Bureau des contrats de la Section des services du génie situé dans le bâtiment P 101. Les entrepreneurs doivent faire en sorte qu'une personne de confiance dans chaque équipe signe le registre au début et à la fin de chaque journée de travail. S'il n'est pas possible d'avoir accès au Bureau des contrats, en dehors des heures normales de travail (de 7 h 30 à 16 h), les entrepreneurs doivent se présenter à la police militaire (bâtiment L 1354) où ils pourront signer le registre.

.3 Conformément à la politique de la base, les poids lourds doivent passer par l'entrée principale (sud) pour accéder aux terrains du MDN.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

W0118-12S017/A Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TPS/TVH

W0118-12S017

WPG-1-34520

ANNEX "C" RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES

| Faire parvenir à: |
|---|
| · |
| L'ATTENTION DE MONIQUE LAMOUREUX-BELLEC |
| Public Works and Government Services Canada |
| Acquisitions Branch |
| Ste. 100 - 167 Lombard Avenue |
| P.O. Box 1408 |

moniquebellec@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Description de la

commande

RAPPORT SUR LE NOMBRE D'AFFAIRES CONCLUES AVEC LES MINISTÈRES OU ORGANISMES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Valeur de la

commande

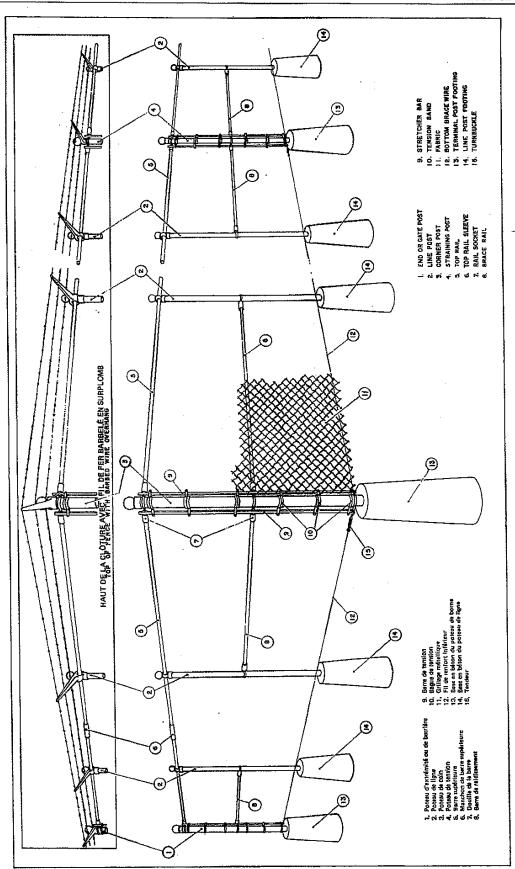
FOURNISSEUR: N° DE L'OFFRE À COMMANDES MINISTÈRE OU ORGANISME: Période de référence

Winnipeg, MB R3C 2Z1

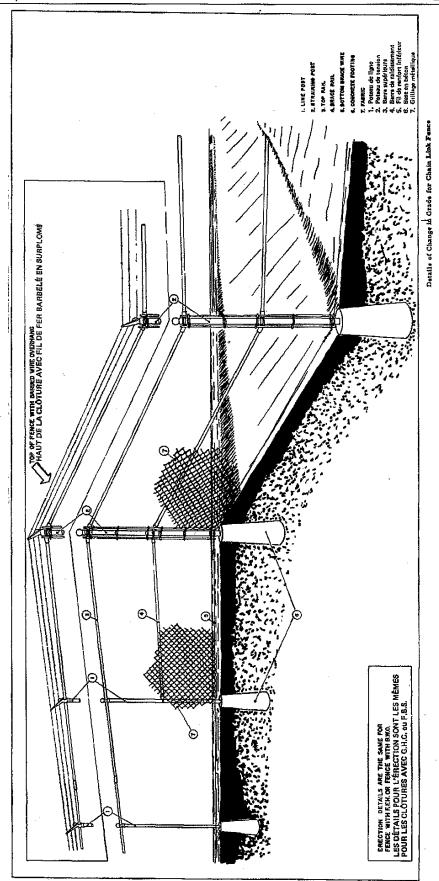
Courriel:

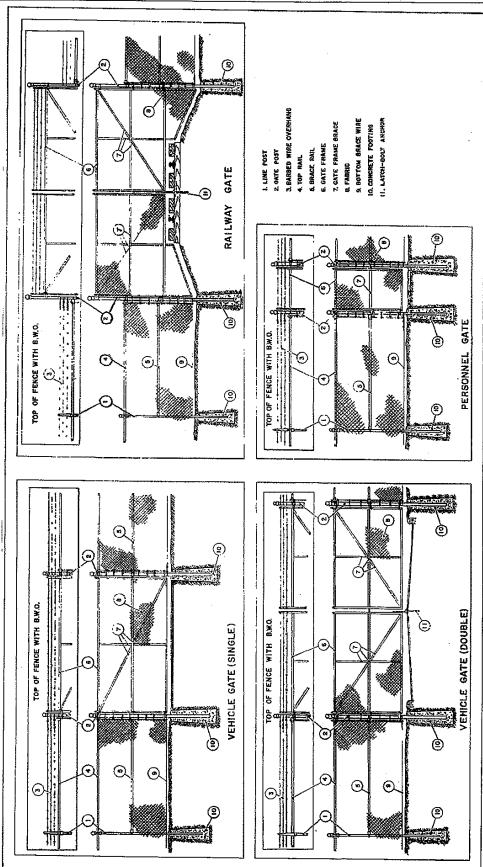
Élément n°

| A) Valeur tot référence: | ale en dolla | ars des comn | nandes pour la | a période | de | | | |
|--|-------------------|---------------|----------------|------------|-----------|---------|-----------------|------|
| B) Command | des totales | accumulées | à ce jour: | | | | | |
| (A+B) Comn | nandes tota | les accumule | ées: | | | | | |
| NIL REPORtétabli par: | Γ : We hav | e not done ar | ny business wi | th the fed | eral gove | ernment | for this period | d[] |
| NOM: Téléphone.: | | | | | | | | |
| pour la signa | ature de | | | | | | DATE: _ | |

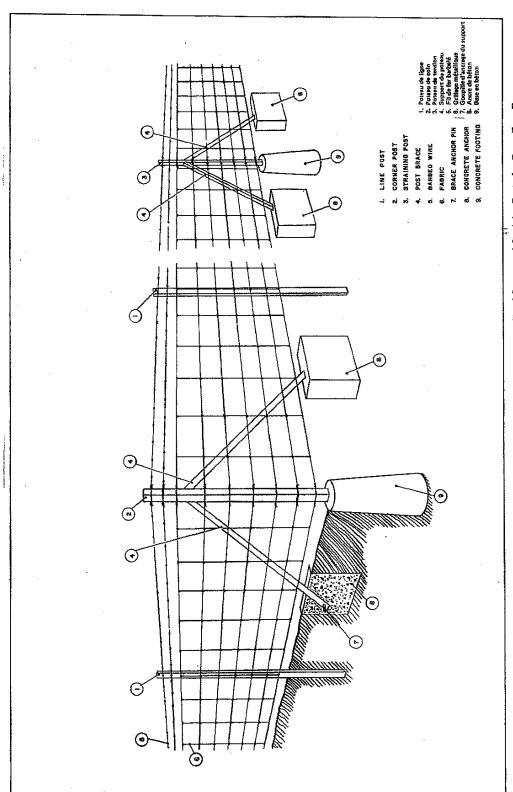


Details of Posts, Braces and Footings for Chain Link Fence Exceeding 5 Ft, Overall Height

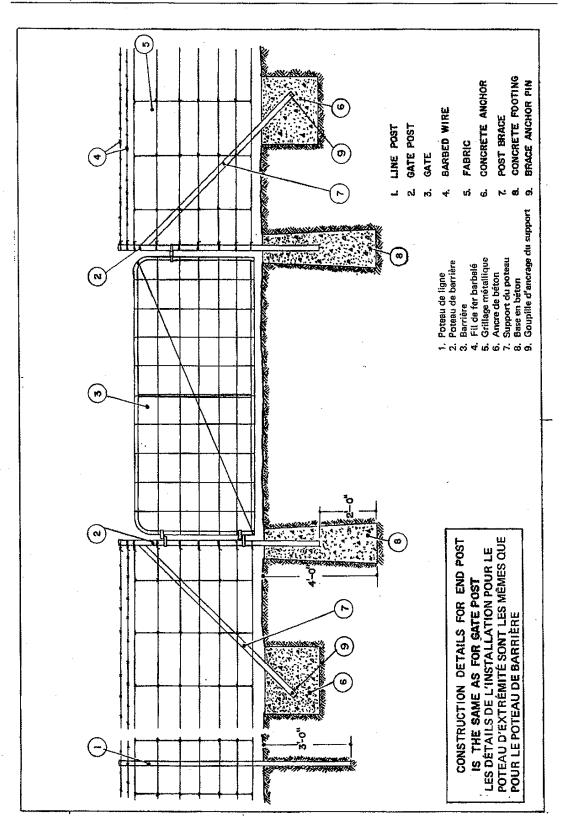




Details of Posts and Cates for Chain Link Fences Exceeding 5 Ft. Overall Height



Details of Corner and Straining Posts for Farm Type Fence



Details of Gates and Gate Posts for Fann Type Fence